



Maryvonne MATEU  
Présidente de la FCDE  
7 ter rue Gabriel Vervant  
91090 LISSES  
[maryvonne.mateu@gmail.com](mailto:maryvonne.mateu@gmail.com)  
Tel : 06 89 35 34 93

24 avril 2020

Monsieur le Président du Conseil  
départemental de l'Essonne

Hôtel du Département  
Boulevard de France  
91012 EVRY-COURCOURONNES CEDEX

Objet : Mobilité des Essonniens à la sortie du confinement

M. le Président du Conseil Départemental

Nous souhaitons évoquer avec vous la mobilité des habitants de l'Essonne à la sortie du confinement. Il est fort probable qu'à partir du 11 mai prochain, les usagers des Transports en Commun ne pourront pas respecter les distances barrières et risquent de se reporter trop nombreux sur la voiture individuelle. Si l'autosolisme est la seule alternative qui leur est proposée les réseaux routiers subiront une congestion massive.

Pour la deuxième fois en quelques mois, à l'occasion des grèves de janvier et maintenant pour des raisons sanitaires, les essonniens peuvent prendre conscience de l'intérêt de la marche à pied et du vélo. Ces modes de déplacement respectent l'objectif sanitaire de distanciation sociale et permettent d'écouler des flux bien plus importants que la voiture individuelle dans le même espace.

Dans ces conditions, nous vous proposons de travailler dès à présent à la mise en place d'aménagements et des mesures temporaires tant pour les piétons que pour les cyclistes.

Simple à mettre en œuvre et peu coûteux, ils peuvent- être un levier important pour faciliter la mobilité de tous les Essonniens dans les prochains mois, avec une attention particulière aux déplacements des collégiens, lycéens et étudiants.

Avec l'association 60 millions de Piétons nous préconisons d'appliquer, à chaque fois que les trottoirs ne permettent pas de se croiser dans le respect des règles de distanciation, les mesures réglementaires de pacification de la vitesse qui permettront aux piétons de s'approprier légalement les chaussées comme les zones de rencontre ou les aires piétonnes.

De même avec le collectif Vélo Ile de France nous suggérons en ville la généralisation des zones 30, outil le plus simple dans notre territoire pour sécuriser l'usage du vélo et autoriser les cyclistes à emprunter en double sens les rues à sens unique en voyant et en étant vu. Le Département pourrait aussi conforter les actions des collectivités comme par exemple le développement du stationnement, le financement des ateliers de co-réparation ou l'achat de vélos traditionnels.

.../...

Il est aussi proposé de créer des pistes cyclables temporaires permettant de sécuriser des itinéraires. L'exemple du pont de Juvisy-Draveil est particulièrement probant et pourrait être une des mesures les plus emblématiques pour prouver aux usagers l'intérêt que vous portez à leurs déplacements, avec la création d'un itinéraire temporaire longeant le RER, sécurisé, fluide et balisé. D'autres sites pourraient bénéficier de ces aménagements temporaires par exemple à Evry Boulevard de l'Europe.

Dès à présent une partie de nos associations locales ont transmis à leurs collectivités des mesures temporaires dont vous pourrez prendre connaissance dans les courriers ci joints. Ces demandes ne sont pas exhaustives et seront très prochainement complétées.

Les techniciens peuvent aussi s'appuyer sur les fiches rédigées par le CEREMA

Liens : [note du Cerema](#) et [Quels aménagements pour les piétons lors de la phase de déconfinement ?](#)

Restant à votre disposition et attentifs aux aménagements sanitaires que vous nous proposerez, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos respectueuses salutations.

Pour l'ensemble des signataires

Maryvonne MATEU



3 pièces jointes